

DELIBERATION DU BUREAU

2025 n°09

ENVIRONNEMENT

Le Bureau communautaire s'est réuni le 24/04/2025, sur convocation du Président envoyée le 11/04/2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusée : M. GUEGUEN

BU 2025-09- ENVIRONNEMENT (8.8) – DEMANDES DE SUBVENTIONS – DOSSIER « RIVIERES » A GYE

En 2017-2018, la commune de Gye a réalisé un diagnostic hydromorphologique sur les cours d'eau cheminant sur son territoire. L'objectif était de mettre en place des opérations de restauration des milieux aquatiques et de gestion des inondations et des coulées d'eau boueuse. Depuis 2018, c'est la communauté de communes Terres Toulouises, qui assure la compétence GEMAPI.

En 2021, la communauté de communes Terres Toulouises a décidé de poursuivre l'opération en recrutant un maître d'œuvre afin d'assurer la conception de ces aménagements au stade « PROJET » puis de suivre la réalisation des travaux jusqu'à leur réception.

Ainsi après une phase de concertation avec les propriétaires et les exploitants, puis une étape de procédure administrative auprès des services de l'Etat, aboutissant à l'obtention de l'arrêté préfectoral n° DDT-ERC-2023-101, le programme de travaux comprend les interventions suivantes :

- La restauration d'un lit fonctionnel se rapprochant de son style naturel, par un reméandrage d'un tronçon de 600 mètres
- L'aménagement d'une mare pédagogique d'environ 850 m²
- La diversification des écoulements par un re-talutage des berges en pente douce et un apport de légère sinuosité sur un tronçon de 600 mètres
- L'aménagement de 3 exutoires en sortie de réseau de drainage agricole par des dispositifs épuratoires de type zones végétalisées
- La mise en place d'une strate arbustive et d'une strate arborescente sur les secteurs dépourvus de végétations rivulaires
- La diversification des écoulements dans la traversée du village par la mise en place de banquettes végétalisées
- La réalisation d'échancrure sur 6 seuils petits identifiés dans la traversée du village
- L'aménagement d'une protection de berge via la mise en place d'un géotextile et d'un bouturage de saule dense sur un linéaire de 10 mètres

En 2025 la communauté de communes Terres Toulouises va donc engager la phase travaux. Le montant prévisionnel de l'opération est de 131 981,19 € TTC. Un accompagnement financier est possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60 %) et de la Région Grand Est (20 %).

En conséquence, le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le Président à solliciter les demandes de financement pour le présent dossier auprès des potentiels partenaires financiers (60 % Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 20 % Région Grand Est)**
- **AUTORISER le Président à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**
- **AUTORISER le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux dans la limite du budget prévu, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mis en ligne le 28/04/2025 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250424-BU2025_09-D